

L'ALÉNA contribuera à l'augmentation graduelle de l'intégration du secteur de l'automobile en Amérique du Nord en améliorant l'efficacité des secteurs de la fabrication des pièces d'origine et des pièces de revente de l'industrie.

LES TARIFS DOUANIERS ET LES TAXES

Le Mexique est devenu membre à part entière du GATT en 1986. Ce fut le point de départ d'un important processus de libéralisation et de restructuration des échanges commerciaux. Les droits à l'importation ont chuté d'un maximum de 100 pour cent en 1983 à un maximum de 20 pour cent après 1988. Le nombre de produits nécessitant des permis d'importation a été fortement réduit.

Aucun permis d'importation n'est nécessaire pour les pièces de rechange pour automobiles. Les droits de douane sont au maximum de 20 pour cent de la valeur de la facture. S'ajoutent à cela des frais de traitement douanier de 0,8 pour cent. Une *Impuesto al Valor Agregado (IVA)* de 10 pour cent, ou taxe à la valeur ajoutée, est calculée sur la valeur totale, y compris les droits de douane et les frais de traitement douaniers. Il y a un certain nombre de programmes de remboursement des droits de douane et de rabais de la *IVA*. Les produits destinés à la fabrication des produits exportés sont généralement admissibles à ces réductions.

LES NORMES

Le gouvernement mexicain fixe des normes minimales de qualité pour les pièces de rechange pour automobiles. Il n'y a qu'un petit nombre de ces normes, connues sous le nom de *Normas Oficial Mexicana (NOM)* à être obligatoires. Elles concernent le liquide de frein, les appareils de sécurité pour les freins hydrauliques et les systèmes d'alarmes.

L'ÉTIQUETAGE

Le *Sistema Internacional (SI)*, système métrique, est la norme officielle au Mexique et, même si son utilisation n'est pas obligatoire, les exportateurs utilisent normalement les mesures du système *SI* pour leurs étiquettes. Le système impérial est également en vigueur et le double étiquetage est permis. Les étiquettes apposées sur les produits importés doivent être rédigées en espagnol avant que ces produits n'entrent au Mexique. Certaines des *NOM* contiennent des exigences particulières d'étiquetage et d'autres règlements s'appliquent à l'étiquetage des produits destinés à la vente au détail. En règle générale, les étiquettes doivent fournir les renseignements suivants :

- nom du produit;
- nom commercial et adresse du fabricant;
- contenu net;
- numéro de série;
- date de fabrication;
- descriptif électrique;
- mise en garde; et
- instructions pour l'utilisation, la manutention et normes à respecter.

L'alimentation électrique est en 60 cycles, 110, 220 ou 400 volts. L'alimentation en courant triphasé et monophasé 230 volts est également disponible.

